

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'accessoires de tuyauterie filetés, moulés et en fonte malléable originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/1448 de la Commission du 15.07.2025 – JO L du 16.07.2025.

Type de mesure : ouverture d'une enquête relative à un éventuel contournement des mesures antidumping instituées par le règlement d'exécution (UE) 2019/1259 sur les importations d'accessoires de tuyauterie filetés, moulés et en fonte malléable originaires de la République populaire de Chine et de Thaïlande par des importations d'accessoires de tuyauterie non filetés, moulés et en fonte malléable originaires de la République populaire de Chine, et soumettant ces importations à enregistrement.

Date d'entrée en vigueur de la mesure : 17.07.2025.

Produit concerné : accessoires de tuyauterie non filetés, moulés, en fonte malléable.

Nomenclature concernée : codes TARIC 7307 19 10 35 et 7307 19 10 45.

Pays d'origine : République populaire de Chine et Thaïlande.